

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2017 de la Fondetec.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 11 septembre 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, le 5 mars 2019. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Shadya Ghemati, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

**Séance du 5 mars 2019**

*Audition de M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler, présidente du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), et de M. Antoine Fatio, directeur de la Fondetec*

M. Fatio distribue un document qui est la base de sa présentation. Il en reprend les paragraphes-clés en les commentant.

L'année 2017 a été standard avec 66 dossiers présentés et 25 décisions positives.

Concernant les provisions, les débiteurs il explique que si quelqu'un ne paye pas pendant trois mois, la somme est provisionnée. L'hébergement a été stable et deux entreprises ont grandi de manière importante, ce qui explique la différence des chiffres entre 2017 et 2018.

Ils ont déménagé fin 2017, ce qui explique la baisse du taux d'occupation qui est passée de 80 à 39%.

*Etats financiers*

C'est également stable. En 2018, la masse salariale a baissé car le nombre de collaborateurs a baissé. L'équipe a tout fait pour que cela se passe bien.

*Impact sur l'emploi*

Encore un point stable, avec une masse salariale estimée à 19 millions de francs en 2017. Chaque année, ils se basent sur les données de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

### *Projets 2018*

M. Fatio explique que qu'un certain nombre de projets ont été mis en place, il lit les points de la liste fournie et commente: mise en conformité selon le modèle comptable harmonisé 2, budget quadriennal et Système de contrôle interne (SCI), le SCI a été mis en place, et un outil *scoring* est en place depuis le mois de septembre. Ils ont travaillé sur la délégation des compétences. Le parc informatique a été changé. Il y a eu la refonte de l'hébergement et il indique qu'il est le nouveau directeur recruté.

M<sup>me</sup> Gisler ajoute que 2017 était une année relativement standard et que si la comparaison avec 2016 peut paraître difficile, c'est parce que 2016 était une année record; 2017 représente un retour à des résultats plus usuels.

### *Questions-réponses*

Un commissaire aborde l'augmentation sensible au niveau des jetons de présence. Le budget était de 70 000 francs et il est passé à 107 000. Il veut comprendre pourquoi.

M<sup>me</sup> Gisler explique que la crise interne à partir d'avril-mai-juin a fait que le nombre de séances extraordinaires a augmenté pour prendre les décisions qui s'imposaient. Ces séances n'avaient pas de lien avec l'activité business de la Fondetec.

Une commissaire aborde le nombre de collaborateurs pour en comprendre la variation de 9,1 à 6 équivalents temps plein (ETP).

M<sup>me</sup> Gisler répond que deux personnes sont parties volontairement et que la troisième s'est révélée une erreur de casting.

Une commissaire demande si cela signifie qu'ils peuvent fonctionner avec moins de monde.

M<sup>me</sup> Gisler répond que, dès l'arrivée du nouveau directeur, l'analyse du besoin de ressources a été faite.

M. Fatio ajoute qu'ils sont sur six postes en ETP et il y aura une septième personne en ETP.

Une commissaire demande quel sera le profil de cette septième personne.

M. Fatio explique qu'ils ont décidé de continuer avec la même répartition de profils. Ils ont quatre gestionnaires, qui ont tous une tâche à côté, par exemple la communication ou le contentieux, et cela fonctionne. Mais à son sens, l'informatique doit être sortie car elle n'est pas du ressort de la Fondetec. Et l'hébergement

va être réparti autrement, en deux personnes. Enfin, en 2019, ils vont fonctionner avec cette configuration.

La même commissaire observe la répartition sectorielle des dossiers de financement acceptés et demande ce qu'est la catégorie intitulée «autres activités de services» et pourquoi elle a changé entre 2016 (16%) et 2017 (8%).

M. Fatio explique qu'il y a des fluctuations car les populations changent en fonction des types de métiers.

Une commissaire demande comment se font les choix pour les dossiers positifs.

M<sup>me</sup> Gisler répond que cela se fait non pas sur le type d'activité mais sur la viabilité du projet. A partir de là, il y a divers critères, comme la problématique des locaux. En effet, un projet qui serait en attente de confirmation d'un bail est considéré moins solide et le prêt ne sera généralement pas accordé.

Une commissaire aborde les prêts dont elle veut connaître et comprendre les montants.

Actuellement, la tendance est d'accorder des prêts supérieurs à 100 000 francs.

M. Fatio précise qu'en 2017, la moyenne était de 107 000 francs et en 2018, elle est de 120 000 francs pour un prêt.

M<sup>me</sup> Gisler relève qu'en 2017, 20% des prêts étaient inférieurs à 50 000 francs. Et 40% entre 50 000 et 100 000 francs. Et les 40% restants sont des prêts à partir de 100 000 francs. Alors qu'en 2016, la grande majorité des prêts était comprise entre 50 000 et 100 000 francs. A noter que la taille du prêt n'est pas indicative de la taille de l'entreprise ou du nombre d'emplois concernés.

Un commissaire est heureux de rencontrer le nouveau directeur de la Fondetec et lui souhaite le meilleur. Dans le rapport du Contrôle financier (CFI), il était ressorti que M. Favoulet n'avait pas toutes les compétences requises et il demande si la commission des finances peut être rassurée sur les siennes pour diriger cette fondation qui lui est chère.

M. Fatio répond du tac au tac qu'il s'appelle Antoine Fatio, qu'il a 53 ans, qu'il est marié et a deux enfants. Il a commencé sa carrière dans l'informatique et l'électronique dans une start-up aux Etats-Unis, ensuite il est parti dans le domaine financier. Puis, il a travaillé chez KPMG pour s'occuper de fusions et acquisitions. Il a ensuite acquis une expérience dans l'accompagnement d'entreprises dans la conduite du changement, dans des secteurs variés (vins, cuisine industrielle, technologie, etc.). Aussi, son parcours lui permet de comprendre les enjeux pour les entrepreneurs.

Le même commissaire demande ensuite quel est le montant dû par les 106 entreprises qui sont en cours de remboursement.

M. Fatio répond 10 à 12 millions de francs. Il va confirmer le montant exact par écrit.

Toujours le même commissaire a été frappé par la conclusion de la fiduciaire Berney & Associés concernant le SCI car elle le considère non conforme à la loi. Il demande si des mesures ont été prises et si tout est rentré dans l'ordre.

M. Fatio répond qu'un SCI traditionnel et classique a été mis en place, avec une gestion des débiteurs et un *scoring*. Le processus a été accepté par les auditeurs.

Le commissaire en conclut que la Fondetec a satisfait aux exigences posées par le Conseil administratif dans sa lettre du 29 août 2018 et que celle-ci a porté ses fruits. Il demande ensuite s'ils sont en contact avec le Conseil administratif pour les questions de gouvernance.

M<sup>me</sup> Gisler répond que la Fondetec a reçu un courrier du Conseil administratif le 14 février 2019, suite au point de situation qui lui avait été adressé en décembre 2018 avec l'ensemble des mesures prises. Et dans sa lettre le Conseil administratif a exprimé sa satisfaction. Ensuite, M<sup>me</sup> Salerno, qui suit le dossier pour ses collègues, a prié la Fondetec de lui transmettre un point de situation tous les six mois. Enfin, contrairement à certaines menaces de ne pas recevoir les tranches financières selon la convention, une première tranche a été versée en 2018.

La Fondetec doit fournir un plan de liquidités à l'appui de sa demande. Par ailleurs, M. Fatio a rencontré aussi bien M<sup>me</sup> Böhler, directrice du département des finances et du logement (DFL), que M<sup>me</sup> Barberis, responsable du Service Agenda 21 – Ville durable, pour convenir des modalités de l'organisation de l'opérationnel ordinaire.

Un commissaire revient sur les comptes d'exploitation à la page 31. A la rubrique «Conseil et formation», il constate un gros écart et veut comprendre pourquoi cela a été budgété autant.

M. Fatio suppose qu'un projet n'a pas été mis en place et va répondre par écrit.

Un commissaire demande si les taux d'intérêt de 5% sont toujours les mêmes quelle que soit l'entreprise. Il demande si cela peut être synonyme de difficulté car ce taux lui semble élevé.

M<sup>me</sup> Gisler répond que lorsqu'un dossier a un problème, c'est rarement à cause du taux d'intérêt. C'est une petite composante.

M. Fatio explique que le taux fixe est une décision historique.

Le même commissaire demande comment il a été fixé.

M<sup>me</sup> Gisler répond que le conseil s'est parfois demandé s'il fallait le bouger, mais il n'y a pas eu de changement.

La présidente demande si les années d'existence d'une entreprise sont prises en considération. Elle constate une baisse des entreprises en création.

M. Fatio répond que la Fondetec ne favorise pas un type d'activité plutôt qu'une autre.

La présidente a toujours compris que la Fondetec est destinée aux entreprises qui démarrent.

M<sup>me</sup> Gisler répond que des entreprises déjà existantes qui connaissent des difficultés peuvent s'adresser à la Fondetec.

La présidente demande ce qu'il en est de la refonte de l'hébergement.

M<sup>me</sup> Gisler rappelle que la Fondetec est liée par un bail jusqu'en 2021. Par ailleurs, une étude du marché a été réalisée pour déterminer ce que fait la concurrence. L'objectif étant de redynamiser l'activité d'hébergement jusqu'à la fin du bail.

La présidente demande si la Fondetec perd de l'argent.

M<sup>me</sup> Gisler répond qu'ils ont toujours perdu de l'argent avec les locaux et ils ont toujours su que ce serait le cas.

Une commissaire aborde l'outil *scoring*. Elle imagine qu'il s'agit d'un outil important pour les prises de décisions, les choix de projets et l'attribution des montants accordés et veut mieux comprendre.

M. Fatio répond qu'ils se sont demandé quels étaient les éléments pertinents pour déterminer le succès d'un dossier. Le *scoring* comprend ainsi plusieurs critères: si la personne est capable de porter le projet, si le *business plan* est solide, si le projet a la capacité de supporter les emplois, de rembourser le prêt, etc.

Un commissaire demande quels sont les critères pour analyser et accepter les demandes.

M<sup>me</sup> Gisler répond que si les dossiers ne sont pas complets, ils ne passent pas devant le conseil.

M. Fatio ajoute qu'il y a trois critères qui sont éliminatoires dans leur *scoring*. Mais si le porteur de projet paye sa taxe, il passe devant le conseil.

Le même commissaire demande s'il y a des sanctions à l'égard d'un éventuel employeur soutenu par la Fondetec qui ne respecterait pas les règles en matière de droit du travail ou d'assurances sociales.

M<sup>me</sup> Gisler n'a pas le souvenir de tels cas. Elle se tourne vers un commissaire, ancien membre du conseil et fondateur de la Fondetec, qui ne se rappelle pas davantage pareilles situations.

Le commissaire précise que la sanction est la dénonciation du contrat et que si le contrat est dénoncé, le remboursement du prêt est demandé.

Une commissaire demande quels ont été les gros changements. Elle veut savoir ce qu'est un «projet phare» puisque ces termes ressortent dans le rapport annuel.

M<sup>me</sup> Gisler répond qu'avec l'arrivée du nouveau directeur, il n'y a pas eu de gros changements, mais des clarifications dans la définition des rôles et missions du conseil, respectivement de la direction. Ces réflexions ont débuté avec l'établissement d'un cahier des charges, en vue du recrutement de la nouvelle direction, pour lequel la Fondetec s'est adjoint les services d'un cabinet de recrutement. L'idée était de partir sur une base claire. Les réflexions ont ensuite donné lieu à une délégation des compétences, établie en bonne et due forme.

M<sup>me</sup> Gisler répond, concernant un projet spécial soutenu en 2017, qu'un projet hors du commun était la Geneva Gaming Convention Association, en charge de l'organisation d'un salon de jeu vidéo international à Palexpo.

#### *Vote*

Le rapport d'activité et comptes 2017 de la Fondetec ainsi que le projet de délibération PRD-226 sont approuvés à l'unanimité de la commission des finances.

### **Projet de délibération du 5 mars 2019 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2017 de la Fondetec».**

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-226*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2017, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2017, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 27 avril 2018 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).